

BENEVOLE « SAISIE DES DONNS » - 3 bénévoles nécessaires

Il est nommé par la Directrice générale. Une lettre de mission de 3 ans sera signée à la suite de sa nomination. A la fin des 3 ans, la procédure de renouvellement sera identique.

Placé sous la responsabilité directe de l'assistante de direction, les missions confiées sont :

- Saisir les dons dans la base de données donateurs, des dons,
- Mettre à jour les coordonnées des donateurs dans la base,
- Editer les courriers de suivi des dons : reçus fiscaux, cartes d'adhérents...
- Répondre aux emails de gestion des dons,

Qualités requises

- ✓ Disponibilité au moins 1 fois /semaine,
- ✓ Confidentialité,
- ✓ Autonomie,
- ✓ Rigueur,
- ✓ Connaissance comptable appréciée

Un savoir être indispensable

- ✓ La fonction de bénévole est difficilement compatible avec un lien avec une association aux objectifs similaires dans cette pathologie et encore moins sur la même fonction,
- ✓ Accepter de faire des tâches répétitives comme de la mise sou pli ou de recherche d'adresse,
- ✓ Comprendre que l'on puisse vous demander de ne pas venir,
- ✓ Ne jamais faire de commentaire sur le comportement des donateurs (il aurait pu faire plus, ou il fait moins que l'année dernière...)
- ✓ Ne pas faire d'ingérence dans le fonctionnement du siège,
- ✓ Laisser tous les documents relevant de la mission confiée au Siège,
- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'association.

BENEVOLE ADMINSTRATIF

Il est nommé par la Directrice générale. Une lettre de mission de 3 ans sera signée à la suite de sa nomination. A la fin des 3 ans, la procédure de renouvellement sera identique.

Placé sous la responsabilité directe de l'assistante de direction, les missions confiées sont :

- Préparer les chèques pour les mises aux paiements (factures, note de frais, dotation....),
- Mise sous pli,
- Aider à l'archivage des documents comptables ou autres,
- Préparation de colis,
- Aider à la convivialité lors des réunions aux sièges,
- Accueil des visiteurs,
- Prise des appels en cas d'absence d'un salarié.

Qualités requises

- ✓ Disponibilité au moins 1 fois /semaine,
- ✓ Confidentialité,
- ✓ Autonomie,
- ✓ Rigueur,

Un savoir être indispensable

- ✓ La fonction de bénévole est difficilement compatible avec un lien avec une association aux objectifs similaires dans cette pathologie,
- ✓ Accepter de faire des tâches répétitives comme de la mise sou pli ou des colis,
- ✓ Comprendre que l'on puisse vous demander de ne pas venir,
- ✓ Ne pas faire d'ingérence dans le fonctionnement du siège,
- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'association.

BENEVOLE TRANSPORT DE MATERIELS

Il est nommé par la Directrice générale. Une lettre de mission de 3 ans sera signée à la suite de sa nomination. A la fin des 3 ans, la procédure de renouvellement sera identique.

Placé sous la responsabilité directe du chargé de la maintenance des aides techniques et des parcs, les missions confiées sont :

- Préparer les envois de matériels : nettoyage, emballage,
- Transporter/ récupérer le matériel prêté au domicile des patients
- Installation du matériel au domicile des patients
- Aider à la gestion du parc du siège : nettoyage, identification du matériel...

Pour assurer cette mission, le bénévole doit être titulaire du permis de conduire. Les transports se feront prioritairement avec l'un des véhicules de l'association.

Qualités requises

- ✓ Disponibilité au moins 1 fois /semaine,
- ✓ Confidentialité,
- ✓ Autonomie,
- ✓ Capacité à porter des objets lourds,
- ✓ Rigueur,

Un savoir être indispensable

- ✓ La fonction de bénévole est difficilement compatible avec un lien avec une association aux objectifs similaires dans cette pathologie.
- ✓ Ne jamais intervenir ou commenter une décision médicale, éventuellement l'expliquer si cela est possible,
- ✓ Ne jamais donner son avis, ne jamais répondre aux questions concernant les traitements, renvoyer vers le médecin traitant ou le neurologue,
- ✓ Ne jamais prendre position sur le choix des actes médicaux comme la trachéotomie. Le bénévole doit simplement informer sur les avantages et les inconvénients si celui-ci les connaît.
- ✓ Inviter le malade à la réflexion à l'égard de propositions apparemment alléchantes destinées à lui soutirer de l'argent (sectes par exemple) si cela se présente.
- ✓ Ne jamais intervenir sur le malade au plan de son physique (manipulations, toilettes, branchement ou connexion diverses etc....). Notre assurance ne couvre pas ces aspects.
- ✓ Respecter les convictions du patient et ne jamais imposer ou proposer une autre manière de raisonner.
- ✓ Mettre en garde le patient qui souhaite avoir recours à des magnétiseurs, guérisseurs ou des fournisseurs de traitements miracles, lui conseiller d'échanger avec son médecin traitant ou neurologue.
- ✓ Refuser tout dédommagement de quelque nature que ce soit de la part du malade, de ses proches ou tout autre contact.
- ✓ Ne jamais projeter ses propres problèmes et son vécu de la maladie (si c'est le cas) sur le patient ou ses proches.
- ✓ Ne jamais se raconter, mais informer des astuces trouvées dans une situation donnée comme si elles étaient le résultat de son professionnalisme et non de son vécu.
- ✓ Etre totalement attentif à l'autre en faisant abstraction de soi,
- ✓ Respecter le règlement intérieur de l'association.